

ARRETE du PRÉSIDENT

N° 2025-108
EM/VP

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe (session 2025) – Arrêté portant liste des candidats admis.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Vu le décret n°2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n°2024-296 du 5 décembre 2024 portant liste des admis à concourir à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 28 avril 2025 fixant la liste des admis à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe,

**Annexe à l'arrêté n°2025 – 108 du 28 avril 2025 portant liste des admis à la session
2025 de l'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives
principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade.**

AUGEY Thomas
BEAUDOUX Sandrine
BELLATRECHE Mickael
BENNADJA Smail
BOURAMOULA Rabah
CASSIN Stéphane
CHALANÇON Paul
CHAMOULEAU Fabrice
COLLIN Sophie
CROSNIER Adrien
DARRAS Aurelia
DJITLI Nedim
GANDOIN Gregory
GUCHET Sandrine
GUIGUIN Cédric
HEMERY Sylvain
HOPS Mickael

JACQUES Rodolphe
KEGET Cédric
LEGENDRE Morgane
LEGRAND Paul
LLORIA Sandrine
LOMBARDI Bruno
MAZIN Robin
MERCIER Hugues
METEREAU Laetitia
METEYER Claire
PHILIZOT Olivier
PICOT Alexandre
PIRE Alexis
RENARD Delphine
TANGUY Maxime
TATIN Benjamin
VAREILLE Céline

Arrête la présente liste à **trente-quatre (34) candidats** admis.

Fait à Pantin le 28 avril 2025

Publié par affichage
électronique sur le site du
CIG de la petite couronne
www.cig929394.fr

Le 15/05/2025.....

Jusqu'au.....



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale

Benoît HAUDIER